



Le CPIE d'AJACCIO est une association de protection de la nature et d'éducation populaire.

Contact :

CPIE d'AJACCIO
Parc des Milelli
20090 AJACCIO
cpieajaccio@gmail.com
T +33 1 04 95 10 06 91

Le plaidoyer du CPIE d'AJACCIO : « pour un accès populaire à la mer »

EN BREF. Dans une île, à fortiori une île aux dimensions de la Corse, la frontière naturelle que constitue la mer est une dimension essentielle de l'imaginaire. La mer s'y trouve également au centre des activités économiques, traditionnelles comme la pêche, ou contemporaines comme le tourisme. Le CPIE d'AJACCIO a souhaité témoigner et enquêter sur l'accès populaire à la mer : qu'ils résident dans un quartier populaire d'un centre urbain ou dans un village très périphérique du Cap Corse, quels liens entretiennent – peuvent entretenir - concrètement les Corses avec la mer ? Sont-ils satisfaisants ? Cette exploration vaut certainement pour bien d'autres lieux de la façade maritime.



Maurice Denis, La colonie de vacances 1913



Sans éducation populaire à la mer, c'est le « ni-ni » pour le tandem écologie-économie.

Après avoir largement consulté les « Documents Stratégiques de Façade », la proposition de contribution du CPIE d'Ajaccio à l'animation du débat public national « La mer en débat » cible le sujet – impensé dans les documents stratégiques - de « l'accès populaire à la mer » ; c'est à dire :

Dans ce document stratégique élaboré par les services de l'Etat, la mer est soit :

- **un espace économique** sous diverses formes : des ressources à exploiter, l'espace du trafic maritime ou un stade de loisirs,

- **soit un espace à protéger** : il s'agit alors de rendre les activités lucratives compatibles avec le maintien « d'un bon état écologique » et de mettre sous cloche quelques zones à fort enjeu.

Les activités n'y sont abordées que sous l'angle du chiffre d'affaires ou des nuisances qu'elles génèrent. **Les hommes y sont soit des professionnels, soit des clients.** Jamais la mer n'est envisagée sous l'angle **des riverains qui l'habitent et des relations qu'ils nourrissent avec elle.**

Nous avons vu dans ce débat public l'opportunité de suggérer à nos dirigeants l'intérêt d'offrir à ses riverains un accès à la mer.

D'abord nous voulons leur rappeler la fonction vitale de la mer pour l'épanouissement et la bonne santé de ceux qui la pratiquent. Les témoignages de soignants sont collectés. Ils ne représentent pas une étude statistique, mais juste un recueil de truismes pour tous les pratiquants assidus qui

ressentent bien que la mer, c'est bon pour tout : la sinusite, la cellulite, la circulation, le stress, l'immunité...

Si nous devons renoncer à cette plus value sur la santé faute d'être capables de produire des indicateurs chiffrés de ce que nous prétendons, reste encore cet argument : **Sans éducation populaire à la mer, c'est le « ni-ni » pour le tandem écologie-économie : ni nous n'éduquerons des citoyens soucieux de sa conservation, ni nous ne formerons des professionnels de la mer capables de l'exploiter.**

Car, c'est un paradoxe : malgré ses 1000km de côtes, l'accès – pas à la plage – à la mer est un privilège dont les classes populaires ne jouissent pas. Dans le secteur « Golfe d'Ajaccio » où nous exerçons : 3 mises à l'eau pour 100 km de côtes ; des clubs nautiques qui vivent voire déclinent dans des installations vétustes qu'ils occupent de façon précaire.

Lors du forum-débat organisé à Ajaccio le 22 février dernier par la Commission Nationale du Débat Public et la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée, la consultation que nous avons engagée avec le public a produit ces premiers témoignages :

« Je n'avais plus d'endroit où entreposer mon kayak, je l'ai vendu » ;

« Le corps mort c'est interdit et la place au port c'est trop cher ! »

« Enfant, j'ai grandi à Ajaccio, jamais mes parents n'auraient pu m'offrir l'équitation ou le tennis, mais je faisais de la voile toute l'année » ;

« La mer ? Et bé... Je la regarde ! »



Comment peut-on imaginer que les jeunes protègent la mer ; s'orientent vers les métiers du nautisme sans jamais avoir pratiqué la mer ? Sur ce constat l'économie et l'écologie peuvent se retrouver autour du pivot que représente l'Education populaire. La première étape, rendre possible pour ceux qui le désirent une pratique, régulière.

Signalons que les gamins habitant les quartiers « politique de la ville » bénéficient « d'un cadeau » le baptême de plongée, ou les 10 séances - c'est déjà mieux - de voile scolaire. Cette bonne intention ne constitue pas une « politique d'éducation populaire à la mer » qui requiert à minima de créer une base nautique publique et/ou un partenariat fort avec les clubs et y adosser une tarification sociale qui donne accès à une pratique toute l'année. Politique grâce à laquelle les jeunes pourront développer des habiletés et acquérir de réelles compétences à la mer. Elles sont pré-requises pour ensuite

- voir poindre les vocations professionnelles pour les métiers du nautisme comme pour ceux de l'environnement,
- mais surtout pour offrir à chacun, quelque-soit son âge et ses moyens financiers, de jouir en autonomie d'un espace de liberté et de beautés inouïes.

La pêche récréative

Par la voix de son Président Jean-Jacques RIUTORT, la Fédération Corse de Pêche Récréative répond à notre enquête sur l'accès populaire à la mer

sous l'angle de l'accès des riverains aux ressources halieutiques à l'appui de l'exemple récent (décembre 2023) de la prolongation du moratoire prolongeant pour 10 ans l'interdiction totale de capture du corb et des mérus par les pêcheurs amateurs.

De mémoire de marins corses - ou de scientifiques provençaux – seuls de gros mâles erratiques venus des rives Sud de la Méditerranée se rencontrent sur nos côtes jusque dans les années 80. C'est au profit du réchauffement des eaux que l'espèce accomplit son cycle de reproduction sur nos côtes. Alors oui, c'est surtout l'été, en période de frai, lorsque l'effort de la pêche récréative est maximum, que l'espèce est la plus vulnérable. Compte tenu des faibles densités de population et du fort déséquilibre du sex-ratio, l'interdiction initiale s'imposait. Aujourd'hui alors que les stocks se reconstituent l'interdiction est totale pour les seuls pêcheurs amateurs. La fédération et les associations ont fait des propositions de mesures de gestion forte pour envisager la pratique de la pêche du mérus par les amateurs : une taille minimum de capture garantissant l'inversion sexuelle, l'interdiction de pêche de juin à septembre, une limitation des captures, éventuellement contrôlée par des bagues, interdite sur les sites de plongée, les pouvoirs publics qui pourraient renforcer l'été les contrôles des frigos et des factures des restaurants, le danti aussi pourrait s'en porter mieux...

Pour l'Etat, le risque serait que l'activité devienne hors de contrôle faisant aux pêcheurs qui aujourd'hui respectent l'interdiction totale le procès d'intention de ne pas respecter des mesures assouplies de gestion.

Ce faisant, l'Etat fait non seulement supporter aux seuls pêcheurs amateurs la responsabilité d'une situation estimée « encore précaire » des populations de

mérus et de corbs, alors qu'ils sont seuls à être interdits de pêche, mais aussi à tous les pêcheurs amateurs la culpabilité du braconnage.

Evoquer ces mesures « cliquet » - une fois prises, on ne conçoit pas de les remettre en cause - et prises à l'emporte-pièce est bien une contribution à l'un des objectifs de la présente consultation à savoir de s'interroger sur la complexité des facteurs dynamiques, intriqués qui conduisent à l'état de la mer autant qu'aux mesures justes et démocratiques à prendre pour garantir les activités et la protection.

Un Arrêté de Protection de Biotope sur les Scuglietti, au fond du golfe d'Ajaccio

Le périmètre de sécurité de la base aéronavale d'Aspretto a permis une absence totale de fréquentation depuis une cinquantaine d'années des écueils des Scuglietti.

La proposition de Roger Miniconi est de prendre un Arrêté de Protection de Biotope sur ce petit espace côtier qui couvre les étages supra littoral, médiolittoral et infralittoral dans les secteurs rocheux du golfe d'Ajaccio. La réglementation permettrait de mieux protéger ce site mais également de conduire des inventaires scientifiques et des suivis des peuplements ouverts à la connaissance du grand public

Nous voyons dans cette proposition une opportunité de décrire une situation bien loin des conditions de nos réserves de Scandola, de Bunifaziu ou du Cap Corse.

A 1 Mille du port de commerce, qui connaît l'activité quotidienne des ferries, pétroliers, 250 escales de bateau de croisière de 300 m de long ; à 2 Milles de l'embouchure des fleuves Gravona et Prunelli, dont les bassins versants totalisent avec la zone urbaine 100 000 habitants, les Scuglietti sont un site réellement protégé - des prélèvements dans un environnement qui ne l'est pas ! Quelle vie y trouve refuge ?

Décrire et suivre cette zone nous aiderait par comparaison aux zones urbaines voisines à quantifier l'impact de la fréquentation et de la pêche sur les ressources halieutiques ; et par comparaison avec les réserves naturelles éloignées des centres urbains, documenter l'impact des nuisances de la ville et son port sur les biocénoses.

